



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE  
EN RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO

## **MEMENTO DE SECURITE**

### **Protection des Français en République Démocratique du Congo**

**Je réside dans l'îlot :**

**Les coordonnées de mes responsables d'îlot sont :**

.....  
.....  
.....  
.....

### CONTACTS UTILES

Ambassade Standard	0815 559 999
Urgences (24/24)	0818 843 129
Pompiers (SEP)	0818 840 402
Centre médical de Kinsahsa (CMK)	0898 950 300
Centre de première Urgence (CPU)	0898 950 301
Commissariat police de Kin Mazières	0999 924 166
Police d'intervention rapide (PIR)	0998 533 498
Police spéciale du roulage (PSR)	0998 235 628 0998 249 262
Centre opérationnel de la Police Nationale Congolaise (commune de Kinshasa seulement)	112

*Mis à jour avril 2015*

<http://www.ambafrance-cd.org/>

**CONSERVER CE DOCUMENT DANS UN ENDROIT ACCESSIBLE**

# **SOMMAIRE**

## **I – PRESENTATION**

1. Introduction
2. Le plan de sécurité
3. En cas de crise
4. Les phases d'alerte
5. Les points de regroupement
6. Pour votre sécurité

## **II – FICHES PRATIQUES**

1. Consignes permanentes
2. L'îlotage
3. Les moyens de communication

## **III – ANNEXES**

L'îlotage (plans disponibles sur le site de l'ambassade)

*Madame, Monsieur, Chers compatriotes,*

*La sécurité est, pour chacun d'entre nous, lorsque nous résidons à l'étranger, un souci constant.*

*La République Démocratique du Congo est un pays accueillant, où il est agréable de vivre et séjourner. Cependant, ici comme ailleurs, des risques existent, conflit sociaux, accidents, catastrophes naturelles, manifestations politiques, voire conflits armés à l'Est notamment.*

*Pour vous aider à faire face à toutes les situations difficiles, l'ambassade de France a conçu ce petit guide. Il rappelle quelques principes de bon sens et détaille les dispositions adoptées pour garantir la sécurité de la communauté française en cas de besoin.*

*Vos chefs d'îlot et leurs adjoints consacrent bénévolement beaucoup de temps pour maintenir les liens entre l'ensemble des membres de notre communauté et permettre de réagir face à l'imprévu. Je souhaite ici les en remercier.*

*Mais c'est aussi sur chacune et chacun d'entre vous que repose notre sécurité. Se faire enregistrer, signaler un changement d'adresse ou composition familiale, faire connaître ses coordonnées téléphoniques, sont autant d'actes simples qui peuvent permettre, en cas de situation difficile, de réagir mieux et plus vite.*

*C'est au prix de ces quelques précautions élémentaires que nous pourrons profiter pleinement de la qualité de vie que ce pays et ses habitants savent offrir à tous ceux qui y résident.*

**Luc HALLADE**  
**Ambassadeur de France**  
**en République Démocratique du Congo**

## I – PRESENTATION

### INTRODUCTION

En cas de trouble en République Démocratique du Congo (RDC), l'autorité responsable qui assure la sécurité de toutes les personnes résidentes dans le pays est le gouvernement congolais.

Dans le même temps, tout citoyen français à l'étranger peut solliciter une assistance auprès de l'ambassade de France. A cet égard des dispositifs d'aide consulaire aux Français en difficulté sont prévus.

En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre du plan de sécurité de la communauté française. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer. Ce mémento a pour objet de vous présenter les dispositions adoptées par l'ambassade de France en République Démocratique du Congo pour garantir la sécurité de la communauté française en cas de besoin, et de vous communiquer quelques recommandations permettant de réagir au mieux en fonction de la nature des événements.

#### Les personnes responsables :

- L'ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.
- Sous son autorité, le premier conseiller est l'officier de sécurité chargé de l'organisation générale de la sécurité de l'ambassade.
- Le consul, quant à lui, a pour mission d'assurer la sécurité de la communauté française.

L'élaboration d'un plan de sécurité pertinent repose en premier lieu sur un recensement aussi précis que possible de la communauté française présente en RDC. Cette nécessité suppose, de votre part, une participation active par des démarches simples consistant à :

- Vous inscrire au registre des Français établis hors de France
- Signaler tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques et d'adresse électronique
- Vous faire connaître de vos responsables d'îlot

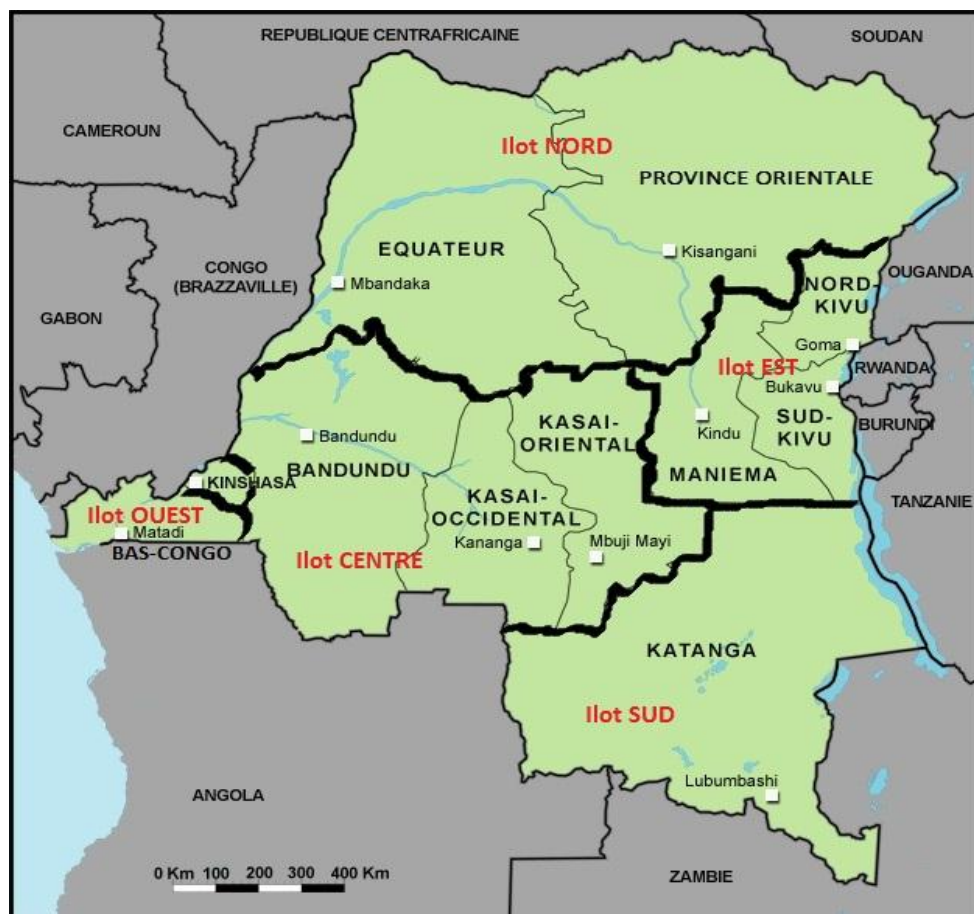
## LE PLAN DE SECURITE

L'ambassade actualise très régulièrement le plan de sécurité de la communauté française. Celui-ci définit les mesures devant être prises immédiatement par les personnels de sécurité du poste lors de l'apparition d'une menace.

Il prévoit notamment la mise en œuvre d'une éventuelle évacuation.

Ce plan s'appuie sur :

- Le recensement aussi précis que possible des Français.
- Le découpage du pays en îlots de sécurité. Il y a ainsi 6 îlots de sécurité dans la province de Kinshasa. Les autres provinces étant découpées en 5 îlots dont l'îlot Sud (province du Katanga) rattaché au plan de sécurité du Consulat Général de Belgique à Lubumbashi (*voir ci-dessous découpage du pays*).
- La désignation de responsables d'îlot dont les coordonnées sont disponibles au consulat et sur le site [MonConsulat.fr](http://MonConsulat.fr).
- L'identification de points de regroupement et d'évacuation.
- L'identification des moyens de communication et des moyens matériels nécessaires permettant de procéder à un regroupement et une évacuation.



## **EN CAS DE CRISE**

Les cas de crises peuvent être très divers : accident de transport (terrestre, aérien, fluvial ou lacustre...), crise sanitaire (grippes aviaires, Ebola...), catastrophes naturelles, émeutes sociales et politiques, soulèvements armés etc.... Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade et au consulat de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan de sécurité.

Vous pouvez en être informés des mesures de sécurité mises en place par SMS, par messagerie électronique, par le site de l'ambassade ou par l'intermédiaire de l'un de vos responsables d'îlot.

En cas d'événement grave, une cellule de crise se met en place à l'ambassade (en lien avec les interlocuteurs locaux). Elle a notamment pour mission :

- d'assurer le contact avec les autorités locales et de contribuer à diffuser leurs consignes ;
- d'entrer en contact avec votre chef d'îlot et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français présents dans la zone sinistrée
- de diffuser des messages gradués, à la communauté française, en fonction de la gravité des événements notamment par le système d'alerte SMS et d'alerte mail
- d'effectuer, sur instruction de l'ambassadeur, des missions de reconnaissance ou de secours sur le terrain.
- de répercuter ces informations à Paris

Au besoin une cellule de crise ainsi qu'une veille téléphonique peuvent se mettre en place au ministère des Affaires étrangères pour gérer la situation en liaison avec l'ambassade, traiter les demandes d'informations sur les ressortissants français en RDC (réponse aux familles, à la presse etc....) et d'organiser, le cas échéant, la mise en place des secours.

**Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes de sécurité qui vous seront adressées.**

**N'oubliez pas d'inscrire votre famille à l'ambassade (section consulaire) dès votre arrivée et de tenir à jour vos coordonnées.**

## LES PHASES D'ALERTE

Cinq phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'ambassade de France. L'évacuation (phase 5) est une décision prise par le gouvernement français.

Phases	Français résidents	Français de passage
1	Vérification des mesures à prendre	Se signaler auprès de l'ambassade Recommandation de ne pas voyager dans les zones de crise.
2	Rester à domicile --- Eventuels départs des familles, d'initiative.	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent --- Rester dans le lieu de logement pour les autres.
3	Regroupement envisageable dans les zones menacées Contact permanent avec les responsables des îlots.	
4	Regroupement général	
5	Évacuation	

### Phase 1 : Précautions renforcées

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, des incidents naturels.

- ☞ Les *Français résidents* sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignables par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.
- ☞ Les *Français de passage* sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès du consulat.

### Phase 2 – Ne pas sortir

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques envers les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, etc.

- ☞ Les *Français résidents* sont invités à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées. Ceux qui le souhaitent, peuvent faire quitter le pays à leurs familles, d'initiative.
- ☞ Les *Français de passage* sont invités, dans la mesure du possible, à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel qui leur sert de logement. Toute difficulté doit être rapportée à l'ambassade.

A ce stade tout déplacement à l'extérieur est déconseillé. Dans la mesure du possible signalez votre présence à l'un de vos responsables d'îlot.

### Phase 3 - Regroupement envisageable, contact permanent avec les ilotiers

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, une prise à partie systématique des étrangers, etc.

- L'ensemble des Français préparent leur éventuel déplacement vers les points de regroupement dans le respect des modalités de sécurité mise en place.
- Si la situation s'impose, toute la communauté française peut être invitée à se rendre dans points de regroupement. Ces points de regroupement ont d'ores et déjà été déterminés et ils ne seront communiqués qu'en cas de besoin.

Seuls l'Ambassadeur et l'officier de sécurité sont habilités à donner un ordre de regroupement. Dans ce cas, la communauté sera invitée à rejoindre le lieu de regroupement. Dans la mesure du possible, le déplacement vers le point de regroupement s'effectue en groupe et sous protection.

### Phase 4 – Regroupement général

Cette mesure est prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables. Il pourra, dans les 72 heures, être procédé à une évacuation.

Au moment du départ de votre domicile, assurez-vous d'avoir pris tout ce qui vous sera nécessaire (voir liste à cocher dans ce manuel). N'oubliez pas de :

- **fermer toutes les portes et issues ;**
- **couper les alimentations d'eau ;**
- **débrancher tous les équipements électriques ;**
- **couper le compteur principal ;**
- **isoler le poste téléphonique ;**
- **couper le gaz ;**
- **emporter toutes vos clés.**

### Phase 5 – Évacuation

Il ne peut être procédé à l'évacuation des Français que sur instructions de notre Gouvernement.

Dans un tel cas, le poids des bagages auquel chaque personne a droit peut être limité, notamment en cas d'évacuation aérienne (généralement 10 kg par personne).



## **LES POINTS DE REGROUPEMENTS**

Les points de regroupement sont traditionnellement des implantations françaises (écoles, chancellerie, résidence, centre culturel...), du fait de leur sécurisation facile.

Le Lycée Français, l'Ecole Primaire René Descartes, l'Institut français de la Gombe, la Résidence de France et l'Ambassade de France sont donc des points de regroupement envisageable.

Le(s) point(s) de regroupement  
vous sera(ont) indiqué(s) en temps opportun, et lors de la phase d'alerte n° 3

## **POUR VOTRE SECURITE**

Pour votre sécurité, l'ambassade vous invite également à prendre connaissance des diverses informations figurant aux adresses mentionnées ci-dessous.

### **Sur le site du Ministère des Affaires Etrangères**

- Les infos pratiques pour les voyageurs  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/>
- Les conseils aux voyageurs se rendant en RDC  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/republique-democratique-du-congo-12230/>
- Le portail ARIANE  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

### **Sur le site de l'ambassade de France en RDC**

- L'inscription consulaire en RDC  
<http://www.ambafrance-cd.org/Inscription-au-registre-des>
- Comment modifier vos coordonnées de sécurité (e-administration)  
<http://www.ambafrance-cd.org/MonConsulat-fr>
- Diverses informations relatives à la sécurité de la communauté française  
<http://www.ambafrance-cd.org/-Conseils-aux-voyageurs,63->

## II – FICHES PRATIQUES

### CONSIGNES PERMANENTES

#### *EQUIPEMENTS A AVOIR CHEZ SOI EN PERMANENCE*

##### → Argent liquide

Les banques pouvant être fermées et les transactions électroniques suspendues, conservez toujours une réserve d'argent liquide dans un endroit sécurisé.

##### → Trousse médicale

Pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, anti diarrhéiques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose, ...Prévoyez une réserve de médicaments si vous suivez un traitement.

##### → Nourriture de base

Réserve d'eau potable, conserves (plats consommables sans préparation préalable), épicerie de base, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries...

Si vous avez un enfant en bas âge, pensez à toujours conserver une réserve suffisante de petits pots et plats tout prêts et de couches.

##### → Outillage - Matériel divers

Piles électriques rechargeables et leur chargeur, torches, bougies, couvertures chaudes, réchaud avec recharge de gaz...

##### → Communication

Téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence.

**En cas de crise, l'approvisionnement en essence  
peut-être brusquement interrompu.**

N'étant pas prudent de se retrouver avec un réservoir presque vide, pensez à faire le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est consommée

## OBJET DE PREMIERE NECESSITE A AVOIR AVEC SOI EN CAS D'EVACUATION

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. Il faut savoir qu'en cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne :

- **Trousse médicale de première urgence**
- **Eau et aliments énergétiques**
- **Vêtements confortables et adaptés au climat**
- **Couvertures, protection contre le froid**
- **Documents administratifs, argent :**
  - ✓ **Passeport**
  - ✓ **carte d'identité**
  - ✓ **livret de famille**
  - ✓ **carte consulaire**
  - ✓ **cartes de santé**
  - ✓ **permis de conduire**
  - ✓ **papiers du véhicule** (en prévision de la constitution d'un dossier d'indemnisation)
  - ✓ **carnet de chèques**
  - ✓ **carte de crédit**
  - ✓ **agendas personnels, titres de propriété...**
  - ✓ **argent liquide en petite coupure**
- **Objets de valeur, bijoux**
- **Téléphone portable avec son chargeur**
- **Couteau de poche, lampe torche avec piles, poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique...**
- **Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots.**

### **TRES IMPORTANT**

Afin que **vos enfants** soient facilement identifiables, s'ils devaient se retrouver seuls, faites-leur porter une mini-fiche d'identité indiquant leur état civil, vos coordonnées (téléphone, adresse) et éventuel problème médical.

Enfin, à éviter absolument : les animaux, les plantes et les souvenirs encombrants !

## **L'ILOTAGE**

Le plan de sécurité mis en place par l'ambassade prévoit :

1. Un découpage de la RDC en ilots.
2. La division de la ville-province de Kinshasa en 6 îlots et des autres provinces en 5 ilots.

Les responsables d'îlots sont désignés sur la base du volontariat. Un équipement de communication directe avec l'ambassade est fourni (radio VHF).

Les responsables d'îlots reçoivent du consulat les consignes à transmettre de l'ambassade. Ainsi, en cas de crise, votre ilotier est susceptible de prendre contact avec vous pour vous faire part des instructions et, le cas échéant, informer l'ambassade de votre situation.

Pour cette raison, il est indispensable, dès votre arrivée, de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de vous faire connaître de vos responsables d'îlot. Il est également indispensable d'informer l'ambassade de tout changement vous concernant (composition de la famille, adresse de résidence, téléphone, adresse électronique).

**Les coordonnées (numérotation, adresse, téléphone, courriel) de votre responsable d'îlot vous sont communiquées dès votre inscription auprès du service consulaire**

## **LES MOYENS DE COMMUNICATION**

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade, afin d'assurer votre sécurité, vous informer et prévenir de tout danger.

### **Le téléphone**

L'ambassade dispose de lignes téléphoniques vous permettant de les joindre à tout moment. En cas d'activation de la cellule de crise, une ligne téléphonique spécifique sera ouverte dont le numéro sera communiqué en temps utile.

### **Le système d'alerte SMS**

Un système d'alerte par SMS a été mis en place afin de pouvoir informer instantanément l'ensemble de la communauté française et transmettre, en cas de crise, toutes les recommandations nécessaires. ***Il vous est donc demandé de conserver constamment avec vous votre téléphone mobile, particulièrement en cas de troubles ou d'événements graves.***

### **Internet**

L'ambassade dispose de liste des adresses électroniques des Français inscrits et inscrits en protection au registre. Cette liste permet l'envoi groupé de courriels à la communauté française inscrite. Enfin le site Internet de l'ambassade permet également la mise en ligne des recommandations adressées à la communauté.

- site Internet : <http://www.ambafrance-cd.org/>

- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/france.rdc>

### **Le réseau de sécurité**

Pour conserver le contact avec la communauté française même en cas d'interruption des communications normales, un réseau de transmission autonome reposant sur des postes de radio VHF et téléphones satellitaires relie en permanence le poste de contrôle et de sécurité (PCS) de l'ambassade et les responsables d'îlots.

**Les listes d'adresses électroniques et de numéros de téléphones mobiles établies par l'ambassade sont confidentielles et réservées aux seuls échanges de sécurité.**

**Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale.**